

## Prêtres mariés, femmes prêtres ?

par Michel SALAMOLARD, \* Sierre

*Au cours de son histoire bimillénaire, l'Eglise catholique a connu plus d'un problème. C'est en concile ou en synode qu'elle les a résolus. Or le «réflexe synodal» n'a pas fonctionné pour les questions actuelles sur le célibat des prêtres et l'ordination des femmes. Paul VI a retiré le premier sujet des délibérations de Vatican II et Jean Paul II s'est prononcé sur le second, par un acte de son magistère personnel, de façon quasi définitive. Etouffé, le débat ne cesse de resurgir. Une émission de la Télévision suisse romande («Droit de cité», 10 décembre 2000) l'a récemment montré. Nous publions l'opinion de l'un de ses participants. Ce n'est certes pas le dernier mot sur la question. Il convient en particulier de poursuivre la réflexion sur le sacerdoce des femmes.*

**L**e célibat, dans la tradition biblique, loin d'être le choix vertueux qu'on imagine parfois, est une anomalie, une *folie*. Il contrevient aux commandements fondamentaux énoncés dans la Genèse : «Dieu les fit homme et femme, les bénit et leur dit : «Soyez féconds !» et «Il n'est pas bon que l'homme soit seul... L'homme s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un.» Le célibat, dès lors, porte atteinte à l'image de Dieu et à l'ordre de la création.

On chercherait en vain dans la Bible des célibataires cités en exemple. Jérémie fait peut-être exception, mais son célibat prophétique est lié à une mission hors normes. En revanche, la symbolique amoureuse et nuptiale traverse tout le Premier Testament comme un fil d'or. La tradition judaïque reprend cet héritage. Pour le Talmud, un célibataire n'est pas vraiment un homme. Un des premiers devoirs religieux est de se marier et de procréer. Ici encore, une exception confirme la règle. Siméon Ben Azzai (II<sup>e</sup> siècle) dut se justifier de son célibat devant le tribunal rabbinique. Il invo-

qua... le manque de temps ! «Mon cœur est suspendu à la Torah. Il ne me reste pas de temps pour me marier.»

Avec le Nouveau Testament se produit une révolution. Le célibat devient positif. Mais il demeure *folie* ! Pour s'en convaincre, il faut interroger les Evangiles. Ils témoignent d'une réflexion élaborée avec recul, tandis que les lettres de Paul s'inscrivent dans l'urgence d'un retour du Christ assez proche. Dans cette optique *finale*, les lois de la création sont obsolètes : «Le temps se fait court. Que ceux qui ont une femme vivent comme n'en ayant pas... Car elle passe la figure de ce monde» (1 Co 7,29-31).

### Un don de Dieu

Le passage le plus clair est Mt 19,3-12. Après avoir affirmé le mariage indissoluble, Jésus répond à ses disciples, qui sont

\* Prêtre et directeur du mensuel *Paroisses Vivantes*.

abasourdis par une telle exigence au point d'envisager le célibat comme une option meilleure. Il leur fait comprendre que le célibat «à cause du Royaume des cieux» est certes possible mais nullement évident ! Jésus n'emploie pas le mot célibataire (*agamos*) utilisé par Paul ; il parle de se «faire eunuque», ce qui évoque une mutilation, une violence infligée à la nature. Il précise : «Tous ne comprennent pas ce langage mais seulement ceux à qui cela est donné.» Le verbe au passif suggère qu'il s'agit d'un don de Dieu, non d'une disposition naturelle ni d'un choix dont l'homme aurait l'initiative. Et Jésus d'ajouter : «Qui peut comprendre, qu'il comprenne !»

Qu'y a-t-il donc à comprendre ? Tout simplement (!) que, avec Jésus, le temps des *réalités ultimes* (le Royaume) est inauguré. Or la sexualité, comme le boire et le manger, fait partie des réalités provisoires, *avant-dernières*, destinées à disparaître par accomplissement plénier de ce qu'elles signifient et préfigurent. Tel est le sens de la controverse avec les Sadducéens (Mt 22,23-33 et parallèles) : «A la résurrection, on ne prend ni femme ni mari.»

Celles et ceux, donc, à qui Dieu confère ce don et cet appel acceptent d'anticiper en ce monde la réalité du Royaume à venir. Ils rendent ainsi témoignage de la puissance de Dieu. Ils quittent tout, y compris femme (ou mari), pour suivre Jésus de façon radicale (Lc 18,29). Ce choix est celui de la vie consacrée, avec ses trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté.

On comprend que l'Eglise souhaite cet idéal à ses prêtres, mais faut-il l'imposer à tous en liant ordination et célibat ? Est-ce même possible, s'agissant d'un libre don de Dieu ? Une telle décision ne cache-t-elle pas une alternative aventureuse ? Ou bien l'Eglise s'estime en mesure d'obliger Dieu à accorder le charisme du célibat à tous ceux qu'elle appelle au presbytérat ; ou bien elle choisit de sélectionner, parmi ceux qui reçoivent de Dieu la vocation au



*Solitaire dans le monde ?*

ministère, ceux à qui Dieu confère, de surcroît, le don du célibat.

La première hypothèse paraît téméraire. La seconde pose deux questions. Comment, d'abord, justifier pareille sélection, quand les besoins des communautés sont criants ? Aujourd'hui, la clause du besoin joue peu de rôle dans l'appel au ministère presbytéral. Presque tout se passe entre un individu et Dieu, l'Eglise se contentant de vérifier, de nourrir et de confirmer cette vocation. On est loin du temps où le peuple chrétien n'hésitait pas à se donner, par la contrainte (morale s'entend) s'il le fallait, les ministres dont il avait besoin.

Comment, ensuite, vérifier l'existence d'une double vocation - au ministère et au célibat - chez des candidats qui, prioritairement, sont motivés par le premier appel, s'accommodant du second, souvent généreusement, mais non sans illusion peut-être ? Ceux

qui, réellement, ont reçu les deux charismes, ne devraient-ils pas être orientés vers un apostolat au sein d'un institut religieux où la vie communautaire soutiendra leur fidélité, plutôt que de devenir des «solitaires dans le monde», avec les exigences de la vie consacrée mais sans les ressources de celle-ci ?

Quant aux autres, appelés au ministère mais pas au célibat, pourquoi se priver de leurs services, notamment pour célébrer l'eucharistie et rassembler le peuple de Dieu ? En Suisse romande (sans parler de l'Amérique du Sud ou de l'Afrique), plusieurs théologiens laïcs mariés exercent avec compétence une activité pastorale : ils sont déjà des *viri probati*,<sup>1</sup> auxquels ne manque que l'ordination. L'Eglise est libre de la leur conférer.

## Prêtres féminins

Tout autrement se pose la question de l'ordination des femmes. Les Evangiles n'en soufflent mot. Quant aux lettres du Nouveau Testament, elles sont trop imprécises ou historiquement datées en ce qui concerne les ministères (évêque ? presbytre ?) et les significations culturelles du rapport homme/femme.

Deux types d'interrogations surgissent. Qu'en est-il des aptitudes des hommes et des femmes au ministère presbytéral ? Que dire du symbolisme masculin/féminin dans le sacrement de l'ordre ? A propos du premier point, peu osent contester que les femmes sont aussi douées que les hommes pour la fonction de prêtre. Par leurs qualités spirituelles, pratiques, relationnelles, leur dévouement, elles surpassent souvent les hommes. Engagées dans les activités catéchétiques, liturgiques et caritatives, elles forment dans nos communautés le *gros des troupes*. De ce point de vue, tout plaide en faveur de leur ordination.

Au plan du symbolisme masculin/féminin - qu'on ne saurait minimiser, s'agissant

de l'ordre sacramentel -, on entend souvent des explications mêlant les théologies du Christ *tête* de l'Eglise, d'une part, et du Christ *époux* de cette même Eglise, d'autre part (cf. *Libre propos*, p. 28). Ces considérations peuvent certes donner du sens à la masculinité de la prêtrise mais ne sauraient la fonder. En effet, la première de ces symboliques n'a aucune connotation sexuée, sauf à prendre à la lettre, comme vérité révélée, les affirmations de la première lettre aux Corinthiens sur l'homme *tête* de la femme. La seconde symbolique, attestée dans la lettre aux Ephésiens, n'y est pas appliquée au ministère mais au mariage. La portée ministérielle du signe de Cana (Jn 2) est loin d'être évidente. En somme, d'après la première symbolique, une femme prêtre représenterait très bien le Christ *tête*. Selon la seconde, elle serait figure sacramentelle de l'Eglise *épouse*, accueillant le don de l'Epoux, afin de le communiquer à tous.

La masculinité de la prêtrise, en réalité, n'est pas fondée sur un argument symbolique mais sur un fait, massif et sans faille, rappelé par Jean Paul II (lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis*, 1994). Le Christ n'a pas choisi de femme parmi les douze, et jamais l'Eglise (catholique ou orthodoxe) n'a ordonné de femme prêtre. Dans le domaine sacramentel, ce fait est quasi unique. Le seul cas similaire est le maintien du pain et du vin comme signes eucharistiques, en dépit de toutes raisons contraires. On comprend que l'Eglise répugne à battre en brèche un tel fait. Le vieil adage judiciaire *Contra factum non valet argumentum* semble ici à sa place.

Certain(e)s objectent que si le Christ n'a choisi que des hommes, c'est qu'il ne pouvait s'écarter des us et préjugés de son temps. Cet argument ne tient pas. Un Jésus socialement conditionné de la sorte n'aurait jamais osé s'en prendre au Temple, chose infiniment plus scandaleuse à l'époque que de choisir des femmes pour représenter la

nouvelle Alliance (Israël avait connu au moins Déborah) ou être témoins de sa résurrection (voir Marie de Magdala).

### En quête de sens

Reste à trouver des raisons, au moins de convenance (plutôt que de nécessité), susceptibles de donner sens au fait. La déclaration *Inter insigniores* (1976) de la Congrégation pour la doctrine de la foi n'allègue à ce propos nulle doctrine du Christ *tête* ou *époux*, mais invoque la « ressemblance naturelle qui doit exister entre le Christ [masculin] et son ministre », ressemblance censée manifester que, dans l'eucharistie notamment, c'est le Christ qui agit.

Sans dénier toute valeur à cette explication, sa faiblesse consiste à poser le Seigneur en tant que *anèr/vir* (homme = masculin), plutôt que comme véritable *anthrôpos/ homo* (homme = humain), récapitulant en sa personne aussi bien le masculin que le féminin. Vu ainsi, le Christ est ramené à sa condition terrestre plutôt que reconnu en sa seigneurie glorieuse. Une telle optique n'est guère cohérente avec la perspective de Mt 22,23-33, évoquée plus haut (ni avec Ga 3,28, qui va dans le même sens).

Une autre explication me semble possible, qui peut prêter à sourire mais ne manque pas de fondement biblique et n'encourage pas les dérives du pouvoir et du sexisme. Dans le processus naturel de transmission de la vie, le rôle de la femme est incomparablement plus grand que celui de l'homme, quasi insignifiant. Si le ministère presbytéral est lié à la renaissance en Dieu, à l'enfantement spirituel, ces réalités seraient humainement mieux symbolisées par la femme que par l'homme. Mais, dans la Bible, on voit se développer une autre logique, que Paul appelle *sagesse de la Croix*. Dieu choisit ce qui est « faible, sans naissance, inexistant » (1 Co 1), afin de bien montrer que la puissance qui se déploie dans le ministère vient

de lui et non de nous (2 Co 4). Il choisit David, le plus jeune et faible ; il choisit l'homme, le plus insignifiant.

Une telle symbolique rend compte, me semble-t-il, non seulement de la masculinité de la prêtrise, mais de celle du Christ lui-même, en son abaissement de serviteur. Elle invite les ministres à occuper la même place que Jésus, la dernière. Elle favorise une meilleure distinction entre service de la communauté et pouvoir dans la communauté, ce dernier pouvant être accordé aux femmes bien plus largement qu'aujourd'hui. Pourquoi pas des femmes cardinales ?

Pour autant, je ne serais pas scandalisé si l'Eglise, un jour, prenait la liberté de réviser l'histoire ininterrompue dont elle se réclame à juste titre aujourd'hui. Il faudrait pour cela un contrepois de taille, face à l'importance de la tradition : une impérieuse nécessité, impossible à pallier autrement, ainsi qu'un approfondissement théologique majeur. On ne voit guère qu'un concile ou un synode d'évêques entreprendre un tel discernement, dont rien ne permet de dire aujourd'hui sur quelle décision il déboucherait.

M. S.

<sup>1</sup> Hommes mariés ayant fait la preuve de leurs capacités à assumer leur ministère et dont une partie du clergé souhaiterait l'ordination. L'évocation de l'éventuelle ordination d'hommes mariés dans l'Eglise catholique avait eu lieu en 1971, à Rome, lors du Synode des évêques sur les prêtres. En Suisse, certains évêques se sont prononcés en faveur de l'ordination des *virii probati*. C'est le cas de Mgr Vogel, alors évêque de Bâle, en juin 1994, de Mgr Candolfi, administrateur du même diocèse, de Mgr Brunner, évêque de Sion, qui estimait possible, en juin 1996, l'engagement de *virii probati*, puis, en 1997, de Mgr Koch, évêque de Bâle. Enfin, pour résoudre le problème du manque de prêtres, AD 2000 a notamment proposé « que l'Eglise locale puisse présenter à l'ordination des *virii probati* » (ndlr).